

VERS UN RÉEL CHANGEMENT

pour les pêches
indépendantes du Canada

Présentation à l'Honorable Hunter Tootoo
Ministre des Pêches et des Océans
Février 2016



Fédération des pêcheurs
indépendants du Canada

Canadian Independent
Fish Harvester's Federation



Le 10 février 2016

Monsieur le Ministre,

Au nom des pêcheurs commerciaux indépendants du Canada, nous souhaitons réitérer nos félicitations pour votre nomination comme ministre des Pêches et des Océans.

Votre nomination et la volonté de changement du Parti libéral du Canada suscitent en nous beaucoup d'espoir et de grandes attentes en ce qui concerne l'avenir de nos pêches et des collectivités de pêcheurs.

Notre fédération représente plus de 30 organisations de pêcheurs, petites et grandes, de différentes localités du Canada atlantique, du Québec et de la Colombie-Britannique. Nous avons pour mandat d'engager le dialogue avec le gouvernement du Canada sur les politiques de gestion durable des pêches, du point de vue de ceux et celles qui gagnent leur vie en mer.

Par gestion durable des pêches, nous entendons la poursuite d'objectifs économiques, sociaux et écologiques complémentaires. Nous pensons que cette vision est également celle du gouvernement du Canada et du Parti libéral. Beaucoup de changements s'imposent dans la gestion de nos pêches si nous voulons atteindre ces objectifs.

L'optique que nous privilégions est claire : les pêches devraient profiter avant tout à ceux et à celles qui pêchent et qui vivent dans les régions côtières du Canada. La réalité est toutefois bien différente pour bon nombre de nos pêches et dans certaines régions. Dans les pages qui suivent, nous exposons quelques-unes des étapes qui permettront d'amorcer le processus de changement et d'accroître les retombées de la pêche pour le Canada, les provinces et nos collectivités de pêcheurs.

Nous sommes impatients d'engager le dialogue avec vous et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Brun', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian Brun
Président

Table des matières

Mise en œuvre de la politique existante et cohérence nationale	1
Inscription des politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottes dans la loi	3
Application rigoureuse de PIFPCAC.....	4
Un réel changement pour rétablir la viabilité économique de la flotte de petits bateaux de la C.-B.....	6
Transferts intergénérationnels	7
Décentraliser la prise de décisions opérationnelles touchant nos pêches	8
Recherche collaborative : pour faire face aux changements climatiques, améliorer la prise de décisions et promouvoir l'innovation.....	10
Investissement dans les infrastructures communautaires.....	12
Commerce international et politique	12
Protection du milieu marin	13
Annexe A – Lettre d'Anna Gainey, Présidente du Parti Libéral	16

Mise en œuvre de la politique existante et cohérence nationale

La volonté de changement du Parti libéral du Canada suscite en nous beaucoup d'espoir et de grandes attentes en ce qui concerne l'avenir de nos pêches indépendantes et des collectivités de pêcheurs. Bien que des défis se dressent devant nous ils ne sont pas insurmontables puisque bon nombre des changements qui s'imposent dans la gestion de nos pêches doivent se trouver dans la politique existante.

Le Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada adopté par l'honorable Geoff Regan, ministre des Pêches et des Océans en 2004 sous un gouvernement libéral, demeure le document d'orientation pour les pêches de l'Atlantique. Plusieurs des éléments les plus importants, du point de vue de nos flottilles, doivent toutefois être mis en œuvre.

Nous faisons référence notamment aux engagements qui suivent :

- Faire en sorte que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) travaille en collaboration avec les utilisateurs de la ressource à définir les objectifs socioéconomiques de leurs pêches, en plus de la conservation; (p. 20)
- Proposer un règlement pour préserver plus efficacement l'indépendance de la flottille de pêche côtière (p. 22);
- Faire en sorte que le MPO travaille avec des organisations légitimes pour permettre aux utilisateurs de la ressource d'avoir leur mot à dire dans la prise de décisions opérationnelles de gestion des pêches (p. 34);
- Renforcer la capacité des utilisateurs de la ressource d'assumer de nouvelles responsabilités (p. 36).

Depuis 18 mois, nos flottilles sont engagées, par l'intermédiaire de la Fédération, dans un dialogue stratégique très productif avec les hauts fonctionnaires du MPO responsables de la gestion des pêches sur les changements à apporter à notre régime de gouvernance des pêches et sur les moyens de préserver efficacement l'indépendance de nos flottilles.

Nous pensons que nous sommes tout près d'un accord avec le Ministère sur des points importants qui nous permettraient d'apporter rapidement des changements durables pour améliorer grandement la gestion de nos pêches. Nous avons fait des progrès appréciables non seulement au chapitre de la reconnaissance des organisations légitimes et de leur rôle dans la gestion des pêches et les processus décisionnels, mais également en ce qui concerne le resserrement de l'application de la politique Préserver l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien (PIFPCAC).

Nos discussions avec le Ministère ont porté principalement sur les pêches de l'Atlantique et ont été guidées par les principes de cogestion et de partage de la responsabilité qui sous-tendent le cadre stratégique de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA). Nous pensons que ces principes reposent sur une saine politique de gestion des pêches et qu'ils devraient servir de guide au Ministère à l'échelle du pays, surtout en ce qui concerne l'indépendance des pêcheurs de la côte du Pacifique. À l'heure actuelle, il y a deux poids deux mesures dans le traitement réservé aux du Pacifique et à ceux de l'Atlantique.

Notre Fédération est d'envergure nationale, unie autour du principe de l'indépendance des pêcheurs face aux transformateurs et autres investisseurs. La protection de l'indépendance des pêcheurs demandera toutefois des approches différentes dans nos différentes régions compte tenu du contexte et de l'évolution différente des pêches dans les différentes régions.

Nous présentons dans les pages qui suivent des recommandations pour favoriser la cohérence de la politique des pêches à l'échelle nationale autour de principes

orienteurs. Nous sommes impatients de travailler avec le Ministère de façon constructive à la réalisation de cet objectif.

Inscription des politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation des flottilles dans la loi

Dans sa lettre adressée à la Fédération le 28 septembre 2015 (ci-jointe), la présidente du Parti libéral, Anna Gainey, a engagé le Parti libéral du Canada à respecter les politiques visant à préserver l'indépendance des pêcheurs des provinces de l'Atlantique, notamment celles sur la séparation des flottilles, le propriétaire-exploitant et PIFPCAC.

À l'heure actuelle, ces politiques peuvent être légitimement appliquées en vertu de la réglementation existante, mais elles ne sont pas obligatoires et n'ont pas directement force de loi.

En 2004, le gouvernement du Canada a reconnu l'existence de cette faiblesse et s'est engagé à établir un règlement pour préserver plus efficacement l'indépendance de la flottille côtière (Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada, p. 30). Le gouvernement n'a toujours pas donné suite à cet engagement, malgré les demandes répétées de nos flottilles.

Nous pensons que la principale décision de politique publique qui doit être prise concernant les pêches de l'Atlantique a trait à l'inscription dans la réglementation des principes qui sous-tendent les politiques de la séparation des flottilles, du propriétaire-exploitant et PIFPCAC. Cette décision est en lien direct avec la viabilité socioéconomique et l'engagement du Parti libéral à réaliser un réel changement.

L'enchâssement légal de la séparation des flottilles est d'autant plus important étant donné le contrôle sournois exercé sur les permis par des investisseurs, incluant des investisseurs étrangers, qui n'y ont pas droit.

La Fédération recommande donc :

- que les fonctionnaires du ministère de la Justice commencent dès maintenant à explorer de quelle façon intégrer dans les dispositions réglementaires générales de la Loi sur les pêches les principes fondamentaux de la Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'Est du Canada relatifs au propriétaire-exploitant, à la séparation des flottilles et à PIFPCAC;
- que les fonctionnaires du ministère de la Justice, notamment, se penchent sur des dispositions qui rendraient indissociables le titre en common law d'un permis de pêche et l'intérêt bénéficiaire en découlant, autrement dit, qui feraient en sorte que le titulaire du permis conserve l'intérêt bénéficiaire du permis.

La Fédération reconnaît et respecte la légitimité d'associations de pêcheurs du noyau indépendants d'être détenteurs de permis, et ou d'allocations, dans le but de fournir des bénéfices collectifs à leurs membres, si les ressources auxquelles ces instruments donnent accès sont pêchées par des pêcheurs du noyau indépendants.

Application rigoureuse de PIFPCAC.

Le Parti libéral du Canada est déterminé à faire respecter rigoureusement la politique PIFPCAC et à s'assurer que les accords de contrôle encore existants feront l'objet de vérifications exhaustives et que les contrevenants auront à répondre de leurs actes (Gainey). Bien que l'inscription dans la réglementation soit l'objectif visé, il reste néanmoins essentiel que la politique actuelle soit appliquée rigoureusement.

Pour favoriser la réalisation de cet engagement du Parti Libéral, la Fédération recommande :

- que le ministre donne aux unités d'enquêtes spéciales de la Direction générale de la conservation et de la protection du ministère des Pêches et des Océans (MPO) le mandat d'enquêter sur les violations de la PIFPCAC dans les Maritimes et à Terre-Neuve (régions administratives) et de demander l'autorisation judiciaire de perquisitionner et de saisir des documents liés aux accords de contrôle (qui vont à l'encontre de la politique et de la loi) en vue d'éventuelles poursuites en vertu de la Loi sur les pêches et d'autres lois.
- que le Ministère exige dorénavant que toutes les demandes de délivrance de permis de remplacement (autrement dit, les demandes de transfert de permis) soient accompagnées de documents décrivant les dispositions financières du transfert;
- que le ministre « mette en banque » les permis de pêche qui ont été révoqués ou qui le seront du fait de l'application de la politique PIFPCAC et qu'il sollicite des recommandations auprès d'organisations reconnues de pêcheurs du noyau indépendant sur la façon de réattribuer ces permis à de nouveaux arrivants pour soutenir l'engagement du Parti libéral de créer des emplois dans les localités côtières;
- que le ministre demande à des organisations reconnues représentant les flottilles du noyau indépendant de présenter des candidats qualifiés pour occuper les postes vacants à l'Office des appels relatifs aux permis de pêche de l'Atlantique tout en tenant compte d'une représentation provinciale équilibrée.

Un réel changement pour rétablir la viabilité économique de la flottille de petits bateaux de la C.-B.

Le Parti libéral est déterminé à préserver la viabilité économique des pêcheurs indépendants et des localités côtières et à s'assurer que les décisions importantes ne viennent pas accroître l'iniquité dans le secteur des pêches (Gainey). Notre politique des pêches constitue un cas flagrant de deux poids deux mesures pour ce qui est de promouvoir la viabilité économique des pêcheurs indépendants et des collectivités côtières. La flottille de petits bateaux et les pêcheurs indépendants de la Colombie-Britannique (C.-B.) ne bénéficient pas de la protection qu'offrent les politiques du propriétaire-exploitant, de la séparation des flottilles et PIFPCAC aux pêcheurs indépendants des provinces de l'Atlantique. Cette situation a miné leur viabilité économique et créé de grandes iniquités dans le secteur des pêches en C.-B. Étant donné l'absence de telles protections, les pêcheurs de la C.-B. sont acculés à la faillite, les jeunes gens qualifiés tournent le dos à la pêche comme possibilité de carrière, et les régions rurales côtières de la province se détachent de la pêche. Les pêcheurs de la C.-B. et leurs communautés méritent le même traitement que leurs homologues de la côte Est au chapitre de la protection de leur indépendance et de l'accès aux pêches. Le gouvernement du Canada devrait avoir des politiques nationales plus uniformes à cet égard tout en reconnaissant que les politiques pour la C.-B. devront être taillées sur mesure par les pêcheurs de la C.-B. pour qu'elles soient adaptées à leur réalité et histoire.

La Fédération recommande :

- que le ministre nomme un groupe indépendant d'experts en droit et en gestion des pêches pour étudier les politiques de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte du Pacifique et recommander des mesures visant à rétablir l'indépendance et la viabilité économique des pêcheurs et à

rendre plus uniformes les politiques de délivrance de permis du gouvernement du Canada dans les pêches de l'Atlantique et du Pacifique. Ce mandat devra être accompagné d'un financement adéquat pour permettre une large consultation.

- Échéance : présentation d'un rapport au ministre six mois après la nomination.

Experts suggérés :

- Craig Darling, Président du groupe Indépendant, expertise en facilitation;
- Phillip Saunders, c.r. (ancien doyen école de droit de l'Université Dalhousie);
- Rick Williams, ancien sous-ministre de la planification des politiques du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, expert en politiques;
- Carl Walters (UBC), expert en sciences et en gestion;
- Rashid Sumaila (UBC), expert en économie.

Transferts intergénérationnels

Toutes nos flottilles s'inquiètent de ce que coûte aux jeunes l'entrée dans le secteur de la pêche et discutent depuis un certain temps d'un éventail de moyens (banques de permis, finance sociale, etc.) pour faciliter les transferts de permis. Ces mesures aideraient à garder les entreprises dirigées par des propriétaires-exploitants dans les collectivités de pêcheurs et à rendre la pêche indépendante plus attrayante comme possibilité de carrière auprès des jeunes. Le profil démographique de l'industrie de la pêche et la cohorte de bébé-boumeurs qui quittent la pêche indépendante à l'heure de la retraite ainsi que les pratiques prédatrices de certains industriels et autres investisseurs rendent la situation encore plus préoccupante.

La mesure la plus significative que le Gouvernement du Canada pourrait prendre pour s'assurer que les permis de pêches de propriétaires-exploitants restent abordables pour les jeunes et que la pêche redeviennent pour eux un choix de carrière intéressant serait d'appliquer avec fermeté la politique de la séparation des flottilles au Canada Atlantique et de restaurer l'indépendance des pêcheurs de la C.-B. tel que proposé ci-haut.

Ceci étant dit nous pensons que la situation de la relève est une importante question de politique publique à laquelle nos flottilles ne devraient pas s'attaquer seules. Tous les pouvoirs publics devraient s'en préoccuper.

Par conséquent, nous recommandons de faire du transfert intergénérationnel des permis de pêche dans les flottilles indépendantes un sujet de discussion prioritaire entre nos flottilles, les Provinces et le Ministère. Nous recommandons également que des ressources soient affectées à la recherche d'un éventail d'options de politique publique pour rendre les permis de pêche plus accessibles à une nouvelle génération de propriétaires-exploitants indépendants.

Décentraliser la prise de décisions opérationnelles touchant nos pêches

Le Parti libéral est déterminé à faire en sorte que les collectivités côtières et les pêcheurs aient davantage leur mot à dire dans la gestion des ressources qui les entourent et à donner à ces collectivités les moyens de gérer leurs ressources et d'assurer une cogestion plus intelligente de nos océans (Gainey). Cette position devra inclure les associations de pêcheurs reconnues pour qu'elle cadre avec les engagements pris en lien avec la RPPA de permettre aux utilisateurs de la ressource d'avoir davantage leur mot à dire dans la prise de décisions opérationnelles (Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada, p. 34).

À notre avis, ce sont les associations de pêcheurs qui travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires des pêches qui devraient définir les règles régissant leurs pêches au quotidien et pêche par pêche.

Nous pensons que c'est un point sur lequel un accord avec le Ministère peut déboucher rapidement sur un réel changement. Nos flottilles souhaitent aller de l'avant avec le Ministère et définir l'étendue de la participation des organisations de pêcheurs dans la prise de décisions opérationnelles et déterminer les changements d'ordre stratégique et d'autre nature qui seront nécessaires.

La Fédération recommande :

- que le ministre mette sur pied un groupe de travail mixte sur la gouvernance des pêches qui sera constitué des directeurs régionaux de la gestion des pêches du MPO (Pacifique, Québec, Golfe, Maritimes et Terre-Neuve) et du Conseil d'administration de la Fédération et qui aura pour mandat de recommander des moyens de renforcer la capacité d'intendance et le pouvoir des organisations reconnues de pêcheurs indépendants dans la prise de décisions sur la gestion des pêches; (Note : Nous croyons qu'un consensus existe déjà entre le Ministère et la Fédération sur cette recommandation à la suite de notre atelier du 8 mai 2015 à Halifax.)
- que la planification du groupe de travail débute immédiatement et qu'un rapport soit soumis au ministre d'ici le 1er décembre 2016.

Coûts : 300 000 dollars pour l'exercice 2016-2017

Recherche collaborative : pour faire face aux changements climatiques, améliorer la prise de décisions et promouvoir l'innovation

Le Parti libéral croit que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle plus actif en recherche et en sciences. Il est déterminé à réinjecter dans le financement des sciences et de la surveillance océanographiques 40 millions de dollars qui ont été précédemment amputés (Gainey). Nous appuyons cet engagement surtout si les fonds sont dirigés vers l'évaluation des stocks. Cependant nous avons besoin d'information sur bien plus que l'état des stocks pour gérer nos pêches de façon durable et le MPO dispose de peu de moyens pour comprendre et surveiller les répercussions socioéconomiques de ses décisions de gestion des pêches sur les collectivités et les zones rurales.

Nos membres veulent collaborer étroitement avec le Ministère à la production des connaissances et de l'information essentielles pour assurer la viabilité écologique, sociale et économique de nos pêches dans un contexte de changement climatique. Comme l'indique la RPPA, nous devons définir plus clairement les objectifs, collaborer et travailler plus étroitement ensemble, et nos organisations ont besoin de ressources pour être en mesure de participer à la recherche.

C'est d'autant plus vrai dans le contexte des changements climatiques. Ces changements sont bien réels, ils s'opèrent rapidement et ont de profondes répercussions sur nos côtes et nos zones de pêche les plus productives. L'étendue de ces changements et leur incidence sur nos pêches, nos collectivités et l'économie côtière doivent être mieux comprises pour orienter les décisions en matière de gestion.

Nous voulons nous attaquer au problème des changements climatiques et des décisions de gestion des pêches en nous engageant dans un partenariat national de recherche coopérative avec les secteurs des sciences et de la gestion du MPO et en mettant à profit le vaste réservoir d'expertise en recherche qui existe dans

nos universités pour bâtir sur les succès de l'expérience du Réseau canadien de recherche sur la pêche et tout particulièrement du Groupe Homard.

Notre Fédération recommande donc :

- Compte tenu de la réussite du Réseau canadien de recherche sur la pêche et tout particulièrement du Groupe Homard, nous aimerions que de nouvelles ressources soient allouées à des efforts de recherche collaborative entre l'industrie de la pêche, le Ministère des pêches et océans et les universités canadiennes sur les problèmes de gestion des pêches découlant des changements climatiques. Par ailleurs, nous aimerions que ces recherches soient multidisciplinaires, incorporant les sciences sociales et naturelles, et dotées de suffisamment de ressources pour augmenter de façon significative la capacité des associations de pêcheurs de participer pleinement à ces collaborations.
- Qu'un pourcentage du 200 millions de dollars que le Gouvernement investira dans la création de stratégies destinées à soutenir l'innovation et les technologies propres soit réservé au secteur des pêches pour soutenir la recherche sur les innovations dans la conception des coques et des moteurs favorisant la diminution des émissions de CO2 ainsi que la recherche sur d'autres formes d'appâts visant à réduire l'empreinte écologique et à répondre aux exigences d'écocertification.

Règlement relatif à l'article 10 sur l'utilisation du poisson

L'ancien gouvernement a modifié la Loi sur les pêches pour permettre l'utilisation des ressources halieutiques pour financer la gestion des pêches et les activités scientifiques. Bon nombre de nos flottilles avaient demandé ce changement. Reste à voir comment le Ministère compte utiliser ces nouveaux pouvoirs. Il ne faudrait pas que ce nouvel instrument serve à compenser des années de coupes dans la capacité scientifique de base du Ministère. Ces coupes doivent plutôt être

compensées par l'attribution de fonds nouveaux au MPO et, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous appuyons pleinement une telle mesure.

Nous recommandons donc :

- que le Ministère organise à l'intention des participants de l'industrie de la pêche une série de séances d'information sur son projet de règlement sur l'utilisation du poisson avant sa publication dans la Gazette du Canada;
- que le règlement sur l'utilisation du poisson indique expressément que ces ressources ne serviront pas à financer la capacité de base du MPO.

Investissement dans les infrastructures communautaires

Un important programme doit être mis sur pied afin de rétablir et de restaurer les infrastructures (quais, infrastructures des quais, dragage) de nos localités côtières pour des raisons économiques et de sécurité publique.

La Fédération recommande :

- que la priorité soit accordée aux besoins de restauration d'infrastructures définis par les autorités portuaires des localités en collaboration avec la Direction des ports pour petits bateaux du MPO.

Commerce international et politique

Le Canada exporte 85 % de ses poissons et fruits de mer, ce qui place les produits de la pêche au deuxième rang des exportations de denrées alimentaires, derrière le blé et nos flottilles indépendantes génèrent la majeure partie de la valeur de ces exportations. Pourtant, le gouvernement du Canada a pratiquement ignorés nos flottilles dans le dossier du commerce international du

poisson et lors des discussions sur la politique internationale des pêches touchant nos pêches communautaires.

Nous souhaitons que la situation change. Nous recommandons donc :

- Qu'une séance d'information soit donnée aux membres du comité de direction de la Fédération sur les volets relatifs aux pêches du nouveau traité Transpacifique et que la Fédération participe aux séances d'information à venir sur les programmes commerciaux intéressant les organisations nationales de producteurs et autres parties prenantes.
- Nous recommandons que des représentants de la Fédération fassent partie de la délégation canadienne officielle aux réunions annuelles du Comité des pêches de la FAO et à toute autre réunion où il est question de politiques des pêches.
- Nous recommandons que le MPO fasse équipe avec notre Fédération, les organisations représentant les pêcheurs autochtones afin d'organiser un colloque national avec le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO sur l'application au Canada des nouvelles directives internationales de la FAO sur la durabilité de la pêche artisanale.

Protection du milieu marin

Nos pêches dépendent d'un milieu marin sain, et nos flottilles veulent collaborer étroitement avec le Ministère à l'élaboration d'approches parfaitement intégrées de protection du milieu marin. La protection du milieu marin, si elle est bien faite, peut améliorer les systèmes socioéconomiques des pêches.

- Nous recommandons fortement au Ministère de présenter au Comité Exécutif de la Fédération toute nouvelle initiative de protection marine et que des ressources soient accordées pour la coordination et l'engagement des représentants du secteur de la pêche pour examiner la question de la protection du milieu marin.

La protection du milieu marin implique beaucoup plus que les aires protégées.

Nous sommes très inquiets des changements apportés aux mandats du MPO et d'Environnement Canada en ce qui concerne la recherche sur les contaminants en milieu marin et la surveillance des activités de l'aquaculture. Des chercheurs d'Environnement Canada, du MPO, de l'industrie et du milieu universitaire avaient travaillé à l'élaboration de modèles d'exposition aux contaminants applicables aux espèces indigènes du Canada. Dans le cas du homard, les conséquences économiques de l'ignorance des risques liés aux contaminants portent atteinte au mode de vie des habitants des provinces de l'Atlantique. D'importants secteurs d'activité (agriculture, aquaculture et pêche) utilisent les mêmes zones et bassins versants ou des zones et bassins adjacents. Il est donc impératif de disposer des études nécessaires pour orienter les politiques publiques afin d'éviter que les pratiques en usage dans un secteur nuisent aux autres secteurs.

La décision de mettre fin aux recherches du MPO sur les contaminants a entraîné la disparition d'un vaste pan de la compétence et du savoir en matière d'écotoxicologie en milieu marin, et d'importants partenariats de recherche avec notre industrie ont été durement touchés.

- Nous recommandons le rétablissement des responsabilités du MPO et d'Environnement Canada en matière de recherche sur les effets des contaminants, et surtout des pesticides, sur le milieu marin.
- Nous recommandons également la levée des restrictions imposées sur la collaboration des scientifiques du MPO avec les chercheurs universitaires ou l'industrie pour la recherche sur les contaminants, y compris en ce qui concerne la possibilité de collaborer aux recherches dans le domaine et d'y apporter un soutien (par le partage de connaissances, l'accès aux infrastructures ou des analyses chimiques coûteuses).

- Nous recommandons par ailleurs que le ministre revoie le Règlement sur les activités d'aquaculture adopté récemment afin de rétablir la responsabilité du MPO et d'Environnement Canada en ce qui a trait à l'évaluation des risques associés à l'utilisation des produits chimiques dans l'aquaculture, notamment les risques pour l'environnement et les pêches commerciales.

Annexe A – Lettre d’Anna Gainey, Présidente du Parti Libéral



Liberal Party of Canada

350 Albert, Suite 920
Ottawa, Ontario K1P 6M8

Parti Libéral du Canada

350 rue Albert, Suite 920
Ottawa (Ontario) K1P 6M8

September 28 2015

MARC ALLAIN
EXECUTIVE SECRETARY
CANADIAN INDEPENDENT FISH HARVESTER’S
FEDERATION
408 MAIN ST
SHEDIAC, NB, E4P 5W5

28 septembre 2015

MARC ALLAIN
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF
LA FÉDÉRATION DES PÊCHEURS INDÉPENDANTS DU CANADA
408 RUE MAIN
SHEDIAC, NB, E4P 5W5

Cher M. Allain,

Veillez trouver ci-joint la réponse formelle du Parti libéral du Canada à votre questionnaire.

Pour en apprendre davantage au sujet de la vision que le Parti libéral a pour le Canada, prenez un moment pour consulter nos politiques en ligne à ChangeRassemble.ca. Ce site présente des détails sur les politiques, les objectifs et les priorités d’un gouvernement libéral.

Au nom de notre chef, Justin Trudeau, et de son équipe toute entière, je tiens à vous remercier de nous avoir fait part des inquiétudes de vos membres.

Nous sommes reconnaissants de l’intérêt que vous portez aux politiques du Parti libéral du Canada, parce qu’elles concernent les questions qui vous touchent.

Bien cordialement,

Anna Gainey, Présidente



Liberal Party of Canada

350 Albert, Suite 920
Ottawa, Ontario K1P 6M8

Parti Libéral du Canada

350 rue Albert, Suite 920
Ottawa (Ontario) K1P 6M8

La fédération des pêcheurs indépendants du Canada

Êtes-vous pour que les pêcheurs et les collectivités auxquelles ils appartiennent, y compris les Premières Nations, puissent regagner leurs privilèges de pêche et les conserver à long terme?

La gestion efficace des pêches est essentielle à la pérennité de nos ressources alimentaires provenant de la mer et de l'industrie des fruits de mer, tout autant qu'à la santé des communautés côtières où se déroulent les pratiques de pêche. Le Parti libéral s'engage à ce que toutes les décisions en matière de gestion soient prises par le biais d'une consultation pleine et entière avec l'industrie, les groupes autochtones et tous les intervenants, comme le Mouvement des pêcheurs indépendants du Canada, tout en respectant la durabilité environnementale et la viabilité économique des pêcheurs indépendants et des communautés côtières.

Le Parti libéral du Canada est engagé à rendre les décisions au sujet de l'accès, de l'allocation et des ententes de partage plus ouvertes, transparentes, stables et prévisibles, de façon à renforcer les consultations avec tous les intervenants et utilisateurs de la ressource.

Nous assurerons un accès stable et prévisible, ainsi qu'un processus d'allocation qui accordera la priorité aux personnes les plus proches des ressources. Ces décisions importantes seront prises d'une manière juste et cohérente qui n'aggraverait pas les inégalités ni les disparités interpersonnelles ou interrégionales et elles accorderont une attention toute particulière à la conservation, la viabilité économique et l'avenir de la ressource.

Êtes-vous pour que les permis et quotas soient détenus principalement par les pêcheurs et les collectivités auxquelles ils appartiennent et pour qu'on empêche les permis et quotas de devenir un objet de spéculation?

Nous estimons que les avantages de nos ressources communes doivent principalement revenir aux pêcheurs et aux communautés côtières qui dépendent de la ressource et que les décisions en matière de gestion et d'allocation doivent être prises par le biais d'une consultation pleine et entière et de la collaboration avec les intervenants, les Premières Nations et les communautés côtières.

En tant que député, encourageriez-vous la croissance et la relance des flottilles de petits bateaux et des collectivités côtières partout au Canada, ainsi que les investissements nécessaires à cette fin?

Un gouvernement dirigé par M. Trudeau appuiera la réussite du secteur des pêches et protégera la ressource pour l'avenir. Cela passera par un partenariat avec l'industrie et les provinces pour examiner les programmes de soutien du revenu qui sont nécessaires pour garantir la prospérité de la pêche côtière.

Nos décisions ayant une incidence sur les stocks de poissons et la gestion de notre écosystème reposeront sur des données scientifiques et sur le principe de précaution, et tiendront compte des changements climatiques et nous rétablirons le financement de 40 millions de dollars que M. Harper a retranché des programmes de recherche et de surveillance océaniques menés par le gouvernement fédéral.

De plus, nous investirons 200 millions de dollars par an pour créer des stratégies sectorielles favorisant l'innovation et les technologies vertes dans des domaines comme la foresterie, les pêches, l'exploitation minière, la production énergétique et l'agriculture.



Liberal Party of Canada

350 Albert, Suite 920
Ottawa, Ontario K1P 6M8

Parti Libéral du Canada

350 rue Albert, Suite 920
Ottawa (Ontario) K1P 6M8

Votre parti appuie-t-il de telles mesures?

Oui.

Advenant votre élection, vous engagez-vous à travailler à renforcer le cadre de réglementation pour protéger les pêcheurs, les flottilles de petits bateaux et les collectivités de pêche en milieu rural?

Le Parti libéral du Canada s'engage à représenter les pêcheurs, les flottilles de petits bateaux, ainsi que les communautés côtières et de pêcheurs qui doivent participer à part entière à la gestion des pêches et aux décisions en matière d'allocation qui retiennent sur le moyen de subsistance de tant de communautés de bord de mer.

Êtes-vous pour le renforcement des politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille par l'adoption d'un règlement leur donnant force de loi?

Un gouvernement libéral appuiera l'indépendance de notre industrie de la pêche côtière de l'Atlantique en s'engageant envers la séparation des flottilles et les politiques sur le propriétaire exploitant en vertu de la Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien (PIFPCAC) et veillera à ce que tout accord de contrôle restant fasse l'objet d'une enquête approfondie pour que toute personne qui pourrait nuire aux principes de la PIFPCAC rendent des comptes.

Nous veillerons à ce que les propriétaires exploitants indépendants de petits bateaux demeurent l'épine dorsale des pêches et des communautés côtières de la côte Est du Canada et à ce que les privilèges découlant des permis de pêche profitent aux pêcheurs et aux communautés côtières.

Votre parti appuie-t-il une telle mesure?

Oui.

Advenant votre élection, vous engagez-vous à travailler pour que les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille soient renforcées et obtiennent force de loi?

Un gouvernement libéral appuiera l'indépendance de notre industrie de la pêche côtière de l'Atlantique en s'engageant envers la séparation des flottilles et les politiques sur le propriétaire exploitant en vertu de la Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien (PIFPCAC) et veillera à ce que tout accord de contrôle restant fasse l'objet d'une enquête approfondie pour que ceux qui pourraient nuire aux principes de la PIFPCAC doivent rendre des comptes.

Êtes-vous pour l'adoption de nouveaux programmes qui permettraient d'accorder des garanties d'emprunts à des jeunes pour financer l'achat de permis de pêcheurs qui prennent leur retraite?



Liberal Party of Canada

350 Albert, Suite 920
Ottawa, Ontario K1P 6M8

Parti Libéral du Canada

350 rue Albert, Suite 920
Ottawa (Ontario) K1P 6M8

Nous nous engageons à cogérer nos lieux de pêche et nos océans de façon plus intelligente en collaborant avec les provinces, les peuples autochtones et d'autres parties prenantes, comme le Mouvement des pêcheurs indépendants du Canada. Nous élaborerons des plans visant non seulement à mieux exploiter nos ressources marines, mais également à faire participer plus largement les communautés côtières et l'industrie à la gestion des ressources qui les entourent.

Advenant votre élection, travaillerez-vous à faire en sorte que les ressources halieutiques du Canada demeurent de propriété publique et qu'elles soient gérées de façon durable dans l'intérêt des communautés côtières et avec le souci de préserver la génération de pêcheurs indépendants actuelle et celles à venir?

Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle plus actif dans la recherche et les activités scientifiques liées aux pêches et aux écosystèmes aquatiques. À cet égard, le Parti libéral a déjà pris plusieurs engagements importants :

- Nous investirons 200 millions de dollars par an pour créer des stratégies sectorielles favorisant l'innovation et les technologies vertes dans les domaines de la foresterie, des pêches, de l'exploitation minière, de la production énergétique et de l'agriculture;
- Nous procéderons à un examen complet des modifications apportées par les conservateurs à la Loi sur les pêches et étudierons la suppression de la Loi sur la protection des eaux navigables en vue de rétablir les mesures de protection éliminées et de mettre en place des balises répondant aux critères actuels;
- Nous porterons la superficie des zones marines et côtières protégées à 5 % d'ici 2017, puis à 10 % pour l'horizon 2020, alors qu'elle est actuellement de 1,3 %;
- Nous rétablirons le financement de 40 millions de dollars supprimé par M. Harper et destiné aux programmes fédéraux de recherche océanographique et de surveillance des océans;
- Nous travaillerons de concert avec les provinces, les peuples autochtones et les autres intervenants pour utiliser à bon escient les ressources marines. Nous donnerons aux communautés côtières les moyens de gérer leurs ressources, tout en assurant une cogestion plus intelligente de nos océans;
- Nous renforcerons la collaboration avec d'autres gouvernements pour protéger les eaux douces du Canada grâce à la sensibilisation, à la géocartographie, à la protection des bassins hydrographiques et à des investissements dans les meilleures technologies de traitement des eaux usées;
- Nous rétablirons le financement de 1,5 million de dollars accordé à la recherche sur l'eau douce (supprimé par les conservateurs) et ferons de nouveaux investissements dans la Région des lacs expérimentaux, un centre de recherche canadien de renommée mondiale placé sous l'égide de l'Institut international du développement durable.